



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025**

Suite à la convocation légale du 6 janvier 2025, les membres du conseil municipal de Deluz, se sont réunis en session ordinaire le lundi 13 janvier 2025 à 19h, sous la présidence de Mme BARASSI Sylvaine, Maire de la commune de DELUZ.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Présents (11):** BARASSI Sylvaine / TAILLARD Fabrice/ CHALON Jean-Claude / FALIN Simon / JOURNOT Liliane/ Meyer Sandrine / PICARD Jeannine / OSTER Stéphane /SILLANS Aline / SCHWAB Martine / VAREY Philippe / / Jean-Claude

**Absents Excusés (2) :** DESIER Gilles (Procuration Sylvaine BARASSI) / PONCOT Bénédicte (Procuration FALIN Simon)

**Absent( 1) :** VERNET Dominique

Madame la Maire, ayant constaté la présence du quorum, a déclaré la séance ouverte à 19h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I DELIBERATIONS**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2024
3. Validation avant-projet définitif et lancement appel d'offres : rénovation bâtiment rue des Papeteries
4. GBM. Validation des montants définitifs des transferts de charges 2024 et des montants prévisionnels 2025

#### **II INFORMATIONS DIVERSES**

##### **I DELIBERATIONS**

###### **1. Désignation d'un secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Stéphane OSTER pour remplir cette fonction.

**VOTE : pour : 13; contre 0 ; abstention: 0**

###### **2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2024 :**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du conseil.

Madame la Maire demande si des observations sont faites sur ce projet.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024

**VOTE : pour : 13; contre 0 ; abstention: 0**

###### **3. Validation Avant-Projet définitif et lancement appel d'offres : Rénovation bâtiment rue des Papeteries**

Passage en revue du récapitulatif fourni par le MAITRE d'ŒUVRE SOLIHA DOUBS pour le lancement d'appel d'offres pour l'ensemble des travaux de rénovation.

Constat partagé d'une enveloppe plutôt conséquente avec un contexte de forte augmentation dans beaucoup de secteurs mais difficile de se positionner n'ayant pas le détail de chaque poste.

Sandrine Meyer demande s'il est prévu dans cette enveloppe l'ameublement / l'équipement des appartements (cuisine et/ou SDB) ?

Madame la Maire rappelle que ce n'est pas compris dans cette enveloppe et que ça sera à la charge de la Mairie et que ça ne comprend pas non plus les frais d'équipement pour le Périscolaire qui risquent de représenter une somme non négligeable en plus de ces travaux.

Aline SILLANS mentionne la possibilité d'équiper les appartements avec des meubles/cuisine de seconde main qui pourrait permettre de limiter les dépenses.

⇒ A voir une fois les travaux réalisés.

Rappel de Madame la Maire concernant les panneaux photovoltaïques initialement prévu : ils ne pouvaient pas être placés sur le toit à cause de la pente du toit. Il a alors été envisagé d'en poser sur le toit de l'appentis pour une surface de 17m<sup>2</sup> mais finalement abandonné car retour sur investissement de l'ordre de 20-25ans pour une surface pas très importante ...

La décision de ne pas poser de panneaux solaires n'a à priori pas d'impact sur l'obtention ou le montant des subventions.

Concernant ce projet il reste, étant donné le contexte actuel beaucoup d'incertitude sur la question du financement de ce projet et du montant des subventions ? Même si Madame la Maire rappelle que le budget et la capacité d'emprunt de la Mairie sont plutôt sains.

Sujet de préoccupation en lien avec l'espace réservé au périscolaire => Effectifs de l'école pas favorable ... Tendances sur le long terme ? Fermeture d'une classe ?

Le Conseil Municipal de DELUZ, après acceptation de l'Avant-Projet Définitif concernant le projet de rénovation d'un bâtiment communal : périscolaire au N°6 et deux logements aux N°8 et N°10 rue des Papeteries à Deluz : valide la poursuite du projet sur la base d'un montant de travaux estimé à : 800 971.32 € HT, autorise Madame la Maire ou son représentant à organiser la mise en concurrence et publicité des marchés de travaux par le biais d'une procédure adaptée (Art. R2123-1 1° du Code de la Commande Publique)

**VOTE : pour : 13; contre 0 ; abstention: 0**

#### **4 GMB : Validation des montants définitifs des transferts de charges 2024 et des montants prévisionnels de 2025**

Présentation et rappels de Fabrice TAILLARD

A retenir : pas de changement notable pour DELUZ, ça concerne principalement la ville de Besançon.

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 19 décembre 2024 afin de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2024 (rapport n°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2025, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », et enfin le transfert à GBM de la

compétence statutaire « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2024 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2025 d'autre part.

### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 décembre 2024 joints en annexe,

**DELIBERE**, Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2024 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 19 décembre 2024.

Le Conseil municipal approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2025, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2025, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité » et le transfert à GBM de la compétence statutaire « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » tels que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 19 décembre 2024.

AC définitive 2024

Fonctionnement: 109 330.14 €

Investissement : - 18 961.17 €

AC prévisionnelle 2025

Fonctionnement : 109 330.14 €

Investissement : - 18 961.17 €

**VOTE : Pour : 13 / Contre :0 / Abstention : 0**

## **II INFOS DIVERSES**

- Devis pour travaux de rénovation et d'entretien de l'Eglise présenté par FALIN Simon.  
du devis ~ 16340€ qui comprend :  
Installation de nouvelles gouttières  
Démoussage / application imperméabilisant et rebouchage fissures  
Reprises des corniches (protections zinc)  
Révision et rénovation du clocher (tuiles etc...)

**VOTE pour le démarrage des travaux : Pour : 13 / Contre :0 / Abstention : 0**

- Devis de M. BARBIER pour la rénovation de la barrière en bois qui longe le Doubs au niveau du bâtiment des papeteries en ruine près de la vélo-route et halte fluviale.  
Re-scellement des poteaux, pose de grillage (déjà acheté par la mairie) pour protéger cette zone et éviter un accident.  
Durée des travaux max estimé ~4jours pour un devis d'un montant de ~3300€

**VOTE pour le démarrage des travaux : Pour : 13 / Contre :0 / Abstention : 0**

A ce sujet Madame la Maire rappelle qu'à priori il y aurait un repreneur pour le bâtiment en ruine des papeteries (Projet d'espaces de co-working / galerie d'art contemporain / salle de danse...) => à suivre...

- Autre devis de M. BARBIER pour les travaux de préparation du terrain et l'installation d'une balançoire discutés lors du dernier CM.

Devis ~5500€ auquel il faut ajouter le coût d'une balançoire double ~2800€ soit un total 8300€ contre ~11k€ pour le devis de la société Proludik.

**Décision de mettre en standby ce sujet et d'attendre la validation du budget pour statuer.**

• **Cimetière :**

Toutes les tombes sont relevées. Travaux ossuaire n° 2 terminés.

**Décision de ne pas rajouter de plaque avec la mention « Ossuaire n° 2 » (cout ~2000€) car pas nécessaire.**

Décision de ne pas mettre de gravillons à l'issue des travaux et plutôt engazonner la zone pour plus de facilité d'entretien sur le long terme.

A voir si on peut faire appel aux chantiers départementaux ou solliciter la personne qui s'est occupé de la taille des espaces verts du parking de la salle polyvalente.

- prochain Bulletin News => Avril
- Info SNCF pour signifier à la mairie que l'entretien autour des voies ferrées est à la charge des mairies cf. chute arbre sur caténaire...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h

Le secrétaire de séance

Stéphane OSTER



La Maire,

Sylvaine BARASSI

